NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/776
11 décembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY
DEC 17 1992
UN/SA COLLECTION

Quarante-septième session
Point 124 de l'ordre du jour

ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES DU FINANCEMENT DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

Réexamen des taux applicables aux sommes à rembourser aux gouvernements des Etats qui fournissent des contingents

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Page
I.	INTRODUCTION	1 - 4	3
II.	OBSERVATIONS	5 - 7	4
III.	DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS	8 - 15	5
IV.	CONCLUSIONS	16 - 17	6

ANNEXES

I.	Liste des Etats fournissant du personnel militaire pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au 31 décembre 1991, avec indication des réponses reçues	7
II.	Coût moyen par personne et par mois (pppm) indiqué par les Etats fournissant des contingents au titre des soldes et indemnités, montant remboursé par l'ONU et coefficient d'absorption correspondant pour décembre 1991	9
III.	Coût moyen par personne et par mois (pppm) indiqué par les Etats fournissant des contingents au titre de l'amortissement de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels et des armes personnelles (y compris les munitions) et coefficient d'absorption calculé sur la base du taux de remboursement en vigueur (70 dollars) en décembre 1991	10

92-78790 1330R (F) 141292 141292

141292

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

TABLE DES MATIERES (suite)

		Paragraphes	Page
IV.	Récapitulation des coefficients d'absorption		11
V.	Coût moyen par personne et par mois indiqué par les gouvernements pour le personnel militaire (autre que les contingents) affecté aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies		12

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 42/224 du 21 décembre 1987, l'Assemblée générale a décidé, entre autres, que le Secrétaire général, en consultation avec les gouvernements des Etats qui fournissent des contingents, examinerait les taux applicables aux sommes à rembourser auxdits gouvernements si, en raison de l'évolution des taux d'inflation et des fluctuations des taux de change, ou d'autres facteurs portés à l'attention du Secrétaire général, ces taux avaient un effet sensible sur la part des dépenses restant à la charge d'au moins deux des Etats fournissant des contingents. L'Assemblée a en outre prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport à ce sujet au moins tous les deux ans. Le présent rapport est soumis comme suite à cette demande.

2. Des taux standard applicables aux sommes à rembourser ont été initialement établis par une décision que l'Assemblée générale a prise à sa 2303e séance plénière, lors de sa vingt-neuvième session, le 29 novembre 1974 (A/29/PV.2303). Ces taux standard fixaient, sur la base d'un traitement égalitaire, les montants à rembourser aux gouvernements des Etats qui fournissent des contingents aux forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix, pour le financement des dépenses que lesdits gouvernements engagent ce faisant. Les taux de remboursement, qui ont pris effet le 25 octobre 1973, ont fait l'objet d'un réexamen en 1977, 1980, 1985, 1987 et 1989, et d'une révision en 1977 et 1980. La révision la plus récente a été effectuée en application du paragraphe 6 de la résolution 45/258 de l'Assemblée générale, en date du 3 mai 1991, par laquelle l'Assemblée avait décidé, à titre de mesure intérimaire, que les taux standard de remboursement seraient relevés de 4 % à compter du 1er juillet 1991. Un examen de l'historique et de l'évolution du remboursement des sommes dues aux Etats qui fournissent des contingents pour les opérations de maintien de la paix a été présenté dans le document A/44/605/Add.1 du 12 octobre 1989.

3. Les taux de remboursement actuels sont les suivants :

a) 988 dollars par personne par mois au titre des soldes et indemnités des officiers et hommes de troupe;

b) 291 dollars par personne par mois à titre de montant supplémentaire pour des spécialistes représentant 25 % des contingents logistiques et 10 % des autres contingents;

c) 65 dollars par personne par mois au titre de l'amortissement de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels des officiers et hommes de troupe;

d) 5 dollars par personne par mois pour les armes personnelles, y compris les munitions, des officiers et hommes de troupes.

4. Ces taux, entrés en vigueur le 1er juillet 1991, s'appliquaient alors aux opérations de maintien de la paix ci-après : Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), Force intérimaire des Nations Unies au Liban

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(FINUL) et Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK). Ces taux ont par la suite été appliqués aux opérations nouvelles, dès leur création : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRONUC), Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM).

II. OBSERVATIONS

5. L'adoption d'un taux standard de remboursement avait pour objet d'établir des montants, calculés de façon uniforme, pour les remboursements à effectuer aux gouvernements pour leurs contingents mobilisés côte à côte au sein des forces chargées du maintien de la paix. Dans l'étude initiale sur laquelle on s'était fondé pour établir des taux standard de remboursement en 1973, on avait pris en considération trois éléments :

a) Les remboursements au titre des divers contingents en poste dans un même lieu devraient, à service égal, être calculés sur la même base;

b) Aucun gouvernement ne devrait percevoir un montant supérieur à celui de ses dépenses effectives, c'est-à-dire qu'aucun Etat ne "profiterait" de sa participation à une force de maintien de la paix;

c) Certains gouvernements, si le remboursement était calculé sur la base d'un taux standard, ne seraient pas intégralement remboursés; en tel cas, ils percevraient au moins un montant correspondant aux sommes effectivement versées sous forme de prime de campagne à l'étranger.

6. Les cinq réexamens des taux de remboursement qui ont eu lieu depuis que ceux-ci ont été établis ont montré que les dépenses encourues par les gouvernements du fait qu'ils fournissaient des contingents aux forces chargées du maintien de la paix variaient considérablement d'un pays à l'autre. Pour cette raison, les taux standard de remboursement en vigueur ne permettent pas de dédommager pleinement tous les gouvernements des dépenses qu'ils ont encourues. La part de leurs dépenses qui n'est pas compensée après application des taux standard de remboursement, et qui est donc absorbée par les Etats respectifs, est dénommée le coefficient d'absorption.

7. En 1980, une comparaison entre les dépenses encourues par les Etats au titre des soldes et indemnités des membres des contingents fournis par eux et les remboursements effectués par l'ONU a montré que le coefficient d'absorption global des Etats qui fournissaient des contingents s'établissait en moyenne à 45,9 %. Le réexamen de 1985 a fait apparaître une diminution de ce coefficient, qui était tombé à 34,3 %. Le réexamen de 1987 a montré que le coefficient global moyen avait augmenté, atteignant 46,3 %. Le dernier examen, datant de 1989, a révélé une nouvelle diminution de ce coefficient, qui était tombé à 23,3 %. Etant donné les écarts importants constatés entre les coefficients d'absorption des différents pays, on obtiendrait, si on éliminait le coefficient le plus faible et le coefficient le plus élevé, un coefficient global moyen de 49,3 % pour cette période.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

III. DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS

8. Aux fins du présent réexamen des taux de remboursement, des informations sur le coût des contingents, fondées sur les barèmes de rémunération applicables au personnel militaire pour le mois de décembre 1991, ont été demandées à 57 Etats, dont 17 fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix, les 40 autres ne fournissant que des observateurs militaires. Il convient de noter que 16 des 17 Etats fournissant des contingents fournissent également des observateurs militaires. Pour cette raison, les questionnaires ont été adressés à tous les Etats qui fournissent du personnel militaire, qu'il s'agisse de contingents proprement dits ou d'observateurs militaires, pour toutes les missions de maintien de la paix qui existaient en décembre 1991. Il n'a pas été envoyé de questionnaire aux Etats Membres qui n'ont commencé à participer aux opérations de maintien de la paix qu'après décembre 1991.

9. Sur les 57 Etats interrogés, 20 ont répondu, parmi lesquels 11 Etats qui fournissaient des contingents pour les opérations de maintien de la paix en décembre 1991. Pour 2 de ces 11 Etats, les taux standard de remboursement n'étaient pas applicables; c'est pourquoi l'analyse a été faite uniquement sur la base des informations fournies par les neuf autres Etats.

10. On trouvera à l'annexe I la liste des 57 Etats qui fournissaient du personnel militaire pour les opérations de maintien de la paix au 31 décembre 1991. On a également indiqué dans l'annexe quels étaient les 13 Etats qui avaient été interrogés en 1989.

11. Les résultats de l'analyse des informations fournies par les neuf Etats fournissant des contingents dont il est question au paragraphe 8 sont présentés dans les annexes II et III au présent rapport. La conversion en dollars des Etats-Unis des données fournies par les Etats en monnaie nationale a été faite sur la base des taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU en décembre 1991.

12. A l'annexe II, la colonne 1 indique, par ordre de grandeur, le coût moyen par personne et par mois que représentent, pour les Etats qui fournissent des contingents, les soldes et indemnités des membres des contingents (coûts exprimés en dollars des Etats-Unis). La colonne 2 indique, séparément, le montant de la prime de campagne à l'étranger qui est incluse dans les chiffres de la colonne 1. La colonne 3 indique les montants remboursés par l'Organisation des Nations Unies au titre des soldes et indemnités indiqués à la colonne 1. La colonne 4 indique le coefficient d'absorption correspondant, exprimé en pourcentage, c'est-à-dire la partie des dépenses qui n'est pas remboursée aux gouvernements. Il ressort de ce tableau que le coût moyen que représentaient en décembre 1991 pour les Etats concernés les soldes et indemnités des membres des contingents était compris entre 797 et 9 845 dollars par personne et par mois, le coût global moyen étant de 4 559 dollars et le coût médian de 4 217 dollars. En 1989, le coût global moyen était de 2 297 dollars et le coût médian de 2 356 dollars.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

13. On trouvera à l'annexe III, par ordre de grandeur, les données communiquées concernant le coût moyen, par personne et par mois, de l'amortissement de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels, ainsi que des armes personnelles (y compris les munitions) des membres des contingents, ainsi que le coefficient d'absorption correspondant (reflétant la part des dépenses encourues par chacun des Etats qui n'est pas compensée après application du taux de remboursement de 70 dollars actuellement en vigueur). Le coût moyen par personne et par mois en décembre 1991 était compris entre 67 et 354 dollars, le coût global moyen étant de 221 dollars et le coût médian de 195 dollars.

14. L'annexe IV indique les coefficients d'absorption individuels et moyens correspondant aux dépenses que les gouvernements ont assumées pour financer les soldes et indemnités des membres des contingents pour les exercices 1980, 1984, 1986, 1988 et 1991. Ces coefficients d'absorption représentent pour chacune des cinq années la part des dépenses au titre des soldes et indemnités (y compris la prime de campagne à l'étranger) qui n'est pas compensée par les taux de remboursement en vigueur. Il ressort des chiffres communiqués pour 1991 que les coefficients d'absorption ont considérablement varié, le plus élevé s'établissant à 89,2 % et le plus faible à -33,1 %, le coefficient global moyen étant de 63,3 % et le coefficient médian de 74,8 %.

15. Les résultats de l'analyse des informations fournies par les 11 Etats qui ont répondu au questionnaire de 1991 et qui fournissent actuellement du personnel militaire (autre que des contingents) pour les opérations de maintien de la paix sont présentés à l'annexe V, d'où il ressort que le montant total moyen des dépenses engagées par les Etats pour fournir du personnel militaire (autre que des contingents) a été de 2 796 dollars par personne et par mois. Il convient de noter que tous les membres de ce personnel militaire ont rang d'officier.

IV. CONCLUSIONS

16. Il ressort des chiffres indiqués à l'annexe IV que le coefficient d'absorption global moyen pour 1991 a été supérieur à celui de 1988. Il convient de noter toutefois qu'on ne saurait tirer de ce fait aucune conclusion claire et nette car la composition des effectifs et le rang des militaires considérés n'étaient pas les mêmes pour les deux années. En outre, la présentation du questionnaire a été modifiée en 1991 afin de faire apparaître les différents éléments des dépenses au titre des contingents, et la vérification des réponses reçues n'est pas encore terminée.

17. Pour ce qui est du principe selon lequel tous les Etats qui fournissent des contingents devraient percevoir un montant correspondant au moins aux sommes effectivement versées au titre de la prime de campagne à l'étranger, il ressort d'une comparaison des chiffres indiqués aux colonnes 2 et 3 de l'annexe II que trois des neuf Etats ne sont pas intégralement remboursés à cet égard. La prime en question a représenté (indépendamment des soldes) un montant global moyen de 865 dollars par personne, et le montant moyen remboursé par l'ONU au titre des dépenses relatives aux contingents (solde et indemnité supplémentaire pour un nombre limité de spécialistes) a été de 1 048 dollars.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE I

Liste des Etats fournissant du personnel militaire pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au 31 décembre 1991, avec indication des réponses reçues

Etats	Contingents b/	Autre personnel militaire	Réponses reçues
1. Algérie		x	
2. Allemagne		x	x
3. Argentine		x	
4. Australie	x c/	x	x
5. Autriche	x	x	x
6. Bangladesh		x	x
7. Belgique		x	
8. Brésil		x	
9. Canada a/	x	x	x
10. Chili	x	x	
11. Chine		x	
12. Colombie		x	x
13. Congo		x	
14. Danemark	x d/	x	x
15. Egypte		x	
16. Equateur		x	
17. Espagne		x	x
18. Etats-Unis d'Amérique		x	
19. Fédération de Russie		x	
20. Fidji a/	x	x	
21. Finlande a/	x	x	x
22. France a/	x	x	x
23. Ghana a/	x	x	
24. Grèce		x	
25. Guinée		x	
26. Guinée-Bissau		x	
27. Hongrie		x	
28. Inde		x	
29. Indonésie		x	
30. Irlande a/	x	x	

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Etats	Contingents b/	Autre personnel militaire	Réponses reçues
31. Italie a/	x	x	x
32. Jordanie		x	x
33. Kenya		x	
34. Malaisie		x	
35. Maroc		x	x
36. Népal a/	x		
37. Nigéria		x	
38. Norvège a/	x	x	x
39. Nouvelle-Zélande a/		x	
40. Pakistan		x	
41. Pays-Bas		x	x
42. Pérou		x	
43. Pologne a/	x	x	x
44. Roumanie		x	x
45. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	x d/	x	
46. Sénégal		x	
47. Singapour		x	
48. Suède a/	x	x	x
49. Suisse	x	x	x
50. Tchécoslovaquie		x	
51. Thaïlande		x	
52. Tunisie		x	x
53. Turquie		x	
54. Uruguay		x	
55. Venezuela		x	
56. Yougoslavie		x	
57. Zimbabwe		x	
Total	17	56	20

a/ Etat fournissant des contingents interrogé lors du réexamen de 1989.

b/ Taux standard de remboursement applicable aux contingents, sauf indication contraire.

c/ Aucun remboursement n'est demandé.

d/ Le remboursement des dépenses supplémentaires et extraordinaires est demandé.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE II

Coût moyen par personne et par mois (pppm) indiqué par les Etats fournissant des contingents au titre des soldes et indemnités, montant remboursé par l'ONU et coefficient d'absorption correspondant pour décembre 1991

(En dollars des Etats-Unis)

	Coût moyen (pppm) pour chaque Etat fournissant un contingent, au titre des soldes et indemnités, y compris la prime de campagne à l'étranger a/	Coût moyen (pppm) pour chaque Etat fournissant un contingent, au titre de la prime de campagne à l'étranger exclusivement	Montant remboursé par l'ONU au titre des dépenses relatives aux contingents (pppm)	Coefficient d'absorption (pourcentage)
	(1)	(2)	(3)	(4)
	797	300	1 061	(33,1)
	2 457	467	1 017	58,6
	3 138	1 713 b/	1 017	67,6
	3 249	346	1 061	67,4
	4 217	862	1 061	74,8
	5 223	305	1 061	79,7
	5 473	1 348 b/	1 029	81,2
	6 632	2 446 b/	1 061	84,0
	9 845	0	1 061	89,2
Coût moyen	4 559	865	1 048	63,3
Coût médian	4 217			74,8

a/ Par ordre de grandeur.

b/ La prime de campagne à l'étranger est supérieure au taux standard de remboursement.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE III

Coût moyen par personne et par mois (pppm) indiqué par les Etats fournissant des contingents au titre de l'amortissement de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels et des armes personnelles (y compris les munitions) et coefficient d'absorption calculé sur la base du taux de remboursement en vigueur (70 dollars) en décembre 1991

	Coût moyen (pppm) pour chaque Etat fournissant un contingent a/	Coefficient d'absoption b/
	(En dollars E.-U.)	(Pourcentage)
	67	(3,7)
	93	24,9
	169	58,7
	192	63,5
	195	64,2
	302	76,8
	308	77,2
	313	77,6
	354	80,2
Coût moyen	221	57,7
Coût médian	195	64,2

a/ Par ordre de grandeur.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE IV

Récapitulation des coefficients d'absorption a/
(en pourcentage)

(Par ordre de grandeur)

	1980 b/	1984 b/	1986 b/	1988 b/	1991 c/
	18,6	(38,2)		(264,5)	
	24,7	11,7	(37,0)	(26,9)	
	37,1	13,6	35,2	51,6	(33,1)
	37,8	18,6	37,2	52,7	58,6
	40,4	28,8	42,5	55,3	67,4
	48,0	38,8	50,2	58,5	67,6
	49,7	48,8	56,4	58,7	74,8
	52,3	50,9	59,8	60,0	79,7
	57,9	61,9	67,3	65,6	81,2
	68,9	70,7	71,1	67,9	84,0
	69,5	72,2	80,4	76,9	89,2
Coefficient moyen	45,9	34,3	46,3	23,3 d/	63,3
Coefficient médian	48,0	38,8	53,3	58,5	74,8

a/ Y compris la prime de campagne à l'étranger.

b/ Au taux standard de remboursement antérieur, soit 950 dollars par personne et par mois plus 280 dollars pour un nombre limité de spécialistes.

c/ Au taux standard de remboursement actuel, soit 988 dollars par personne et par mois plus 291 dollars pour un nombre limité de spécialistes.

d/ Le coefficient d'absorption global moyen, après élimination du coefficient le plus élevé et du coefficient le plus faible, est de 49,3 %.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE V

Coût moyen par personne et par mois indiqué par les gouvernements pour le personnel militaire (autre que les contingents) affecté aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies

(En dollars des Etats-Unis)

	Rémunération moyenne		Indemnités (montant moyen)		Amortissement de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels		Dépenses supplémentaires des gouvernements, en prévisions de l'affectation de personnel militaire à une opération de maintien de la paix des Nations Unies	Coût total a/
	Versée dans le pays d'origine	Supplément versé pendant la durée de l'affectation à une mission de maintien de la paix des Nations Unies	Localement	A l'étranger	Pour service accompli dans le pays d'origine	Articles supplémentaires requis lors d'une affectation à une mission de maintien de la paix des Nations Unies		
	45		51	193	31	16	48	384
	193				14	62	273	542
	212		381	172	204	68		1 037
	189			1 033	104	48		1 374
	35	633	152	1 045	19	17	2	1 903
	1 148		124	1 056	227	137		2 692
	279			2 343	142			2 764
	2 467		161	423	230	147	169	3 597
	1 636			1 626	139	97	656	4 154
	2 914		441	862		169		4 386
	1 292		1 393	4 260	94	339	541	7 919
Coût moyen	946	633	386	1 301	120	110	282	2 796
Coût médian								2 692

a/ Par ordre de grandeur.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library